

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, le Conseil municipal de la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26.

DATE DE CONVOCATION : 12 avril 2024.

PRÉSENTS : Marielle JEANNEAU, Dominique PIRMET, Daniel VALLET, Corinne HERVOUET, Ronan BERNARD, Sandrine DANIEL, Benoît MARIONNEAU, Christian MÉNARD, Catherine LEROY, Daniel MENGUY, Christine JAGU, Patricia MANGAUD, Jacques NUAUD, Thierry CREIS, Virginie HARSCOËT, Frédéric FOUILLET, Marie-Annick HERVOUET, Gérard GADAIS.

ABSENTS : Françoise ABÉLARD, excusée, qui a donné pouvoir à Catherine LEROY.
Brian DUFFY, excusé, qui a donné pouvoir à Jean-Guy CORNU.
Laurence LIMON-DUPARCMEUR, excusée, qui a donné pouvoir à Frédéric FOUILLET.
Isabelle DAGORNE, excusée.
Stéphane SÉCHET, excusé.
Thierry SABOTIER, excusé.
Estelle PIFFETEAU, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique PIRMET.

QUORUM : 14

Ordre du jour

Secrétaire de séance : Dominique PIRMET (proposition dans l'ordre du tableau).

Préambule :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

- A - Versement d'une subvention à l'association « Les Chercheurs d'Art » et à l'OGEC..... *délibération n° 1*
- B - Autorisation de signature d'un bail de location *délibération n° 2*
- C - Répartition du produit des amendes de police 2023.
↳ Demande de subvention..... *délibération n° 3*
- D - Spectacle Like Me de la Compagnie dans l'arbre.
↳ Autorisation de signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Clisson, Sèvre et Maine *délibération n° 4*
- E - Indemnité pour le gardiennage de l'église communale..... *délibération n° 5*
- F - Mise à jour du tableau des effectifs.
↳ Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet *délibération n° 6*

2 - ÉNERGIES RENOUVELABLES.

- A - Définition et délimitation des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur la Commune.

- ↳ Bilan de la concertation publique et arrêt de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables..... délibération n° 7

3 - QUESTIONS DIVERSES.

- ↳ Présentation de l'animation « les Olympiades inter-quartiers »
↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Secrétaire de séance : Dominique PIRMET.

Préambule :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.

J. Nuaud fait savoir qu'il demande deux modifications à ses interventions concernant le projet de procès-verbal, à savoir le domaine de la voirie comme piste d'externalisation de certains services et l'organisation d'une consultation citoyenne au sujet de la vidéoprotection.

M. le Maire rappelle que l'objectif du procès-verbal n'est pas de reprendre mot à mot les interventions des élus et qu'à ce titre, il ne demandera pas la modification du document. Il ne souvient pas, par ailleurs, de la remarque de M. Nuaud sur la voirie.

Après lecture, le procès-verbal est approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

A - Versement d'une subvention à l'association « Les Chercheurs d'Art » et à l'OGEC.

D. Vallet informe l'assemblée qu'elle est appelée à se prononcer sur les deux demandes de subventions suivantes :

- l'association les Chercheurs d'Art sollicite le versement d'une subvention de 500 € pour permettre l'organisation du week-end théâtre adultes, avec la participation de la troupe amateur de l'Esat Biocat de Gétigné,
- l'OGEC sollicite également une aide financière (1 000 €) à l'occasion de la prochaine kermesse qui marquera les 70 ans de cette animation. Un groupe de musique est notamment programmé en soirée, des décors particuliers seront créés, une borne selfie sera mise en place...

D. Vallet ajoute que, finalement, aucune subvention ne sera versée à l'association Alfa dans le cadre de l'organisation de son événement 2024. Le budget resterait donc au même niveau si ces deux demandes d'aide financière étaient validées.

Par 21 voix pour et 1 abstention, les deux subventions sollicitées sont accordées.

B - Autorisation de signature d'un bail de location.

M. Dany Marre sollicite la location du logement communal situé au 45 avenue de Nantes, au-dessus de la bibliothèque.

Celui-ci étant libre, il est proposé en conséquence à l'assemblée d'autoriser la signature d'un bail de location, pour une durée 12 mois maximum et un loyer mensuel hors charge de 500 € T.T.C.

La signature de ce bail est acceptée à l'unanimité.

C - Répartition du produit des amendes de police 2023.

↳ Demande de subvention.

Comme chaque année, le Conseil est appelé à transmettre au Conseil départemental la ou les opérations susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police. Les opérations, dont le coût doit être modeste, doivent concourir à l'amélioration des transports en commun ou des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière.

Il est proposé au Conseil de déposer un dossier concernant les travaux d'aménagement du chemin de la Distillerie :

Les objectifs de cette opération sont multiples, à savoir :

- requalification du chemin existant en créant une voie à sens unique légèrement déportée de l'actuelle pour y intégrer une liaison douce,

- renforcement de la sécurité de la traversée piétonne sur la R.D. 137,
- sécurisation de l'ensemble des utilisateurs des voies.

180 000 € ont été budgétisés pour cette opération sur 2024. Une aide potentielle de 10 000 € environ est attendue à ce titre.

Cette demande de subvention est acceptée à l'unanimité.

D - Spectacle Like Me de la Compagnie dans l'arbre.

- ↳ Autorisation de signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Clisson, Sèvre et Maine.

R. Bernard rappelle que, dans le cadre du projet culturel de territoire approuvé en 2021 et plus précisément de la saison culturelle en hors-les-murs, la Communauté d'Agglomération de Clisson Sèvre et Maine organise un spectacle, Like Me, de la Compagnie dans l'arbre, le dimanche 12 mai à 14 h 30 et à 17 h à la Piscine Aqua'val Maine pour 2 représentations tout public.

À cette occasion, il est proposé à l'assemblée de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération afin de préciser les modalités d'organisation de ce spectacle et les contributions des différents partenaires, dont le financement par la Commune, via l'attribution d'une subvention d'un montant de 600 €.

La collectivité participera par ailleurs à la communication du spectacle.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

E - Indemnité pour le gardiennage de l'église communale.

La circulaire du 8 janvier 1987 relative aux indemnités de gardiennage des églises communales précise que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage de ces églises peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue des agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Ce principe est également repris dans la circulaire du 29 juillet 2011 relative aux édifices de culte.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 1,5 % depuis la dernière circulaire en date du 24 janvier 2023, le montant fixé l'année passée à verser au préposé chargé du gardiennage de l'Église Notre-Dame, est porté, à l'unanimité des membres présents, de 225,49 € à 228,87 € pour 2024.

F - Mise à jour du tableau des effectifs.

- ↳ Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet.

Il est décidé, à l'unanimité, de créer cet emploi statutaire pour un agent en charge de l'entretien des espaces verts, à partir du 9 mai prochain, à temps plein.

2 - ÉNERGIES RENOUVELABLES.

A - Définition et délimitation des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur la Commune.

- ↳ Bilan de la concertation publique et arrêt de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Par délibération en date du 22 février 2024, l'assemblée a fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, un dossier d'information sur les zones d'accélération des énergies renouvelables envisagées par la Commune a été consultable du 12 au 26 mars dernier. Un registre de concertation disponible en mairie permettait par ailleurs au public de formuler ses observations. Les contributions des citoyens pouvaient également être transmises sur une adresse courriel de la commune ou par voie postale. Ce temps de concertation a pour finir fait l'objet d'une parution dans la presse locale.

2 personnes se sont présentées à l'accueil de la mairie et ont consulté le dossier d'information. Aucune n'a consigné d'observation sur le registre ou transmis de contributions via messagerie électronique.

À l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables identifiées dans la cartographie annexée à la présente note de synthèse sont donc validées.

Le Conseil Municipal est désormais appelé à :

- approuver le bilan de la concertation,
- arrêter les propositions de zones d'accélération.

T. Creis souhaite avoir confirmation qu'il s'agit bien de l'ancienne déchèterie qui est indiquée dans le rapport comme zone d'accélération du photovoltaïque.

D. Menguy confirme ce choix qui a été effectué sur la base des caractéristiques de cette parcelle.

J. Nuaud s'étonne de ce choix car la parcelle est boisée et a été requalifiée en espace de biodiversité et compensatoire lors du raccordement du village de chez Gautret au réseau d'assainissement collectif.

M. le Maire rappelle que ce n'est pas pour autant que des travaux d'implantation de panneaux photovoltaïques seront réalisés. Il s'agit seulement de zones d'accélération potentiel.

D. Menguy précise également qu'il existe deux types d'installation plus ou moins hautes pour permettre de répondre à la problématique des arbres.

M. Maire regrette au final que peu de personnes se soient déplacées pour participer à cette concertation. Les zones d'accélération seront transmises, après la délibération à la Communauté d'Agglomération qui devra organiser un débat au sein du Conseil communautaire. A priori, les autres Communes ont également eu très peu de retour des habitants. Les débats porteront peut-être davantage sur l'éolien, dans la mesure où les projets photovoltaïques ont déclenché très peu de réaction.

D. Menguy ajoute que d'autres projets non zonés pourront aussi sortir. L'État met la pression sur les collectivités pour qu'elles définissent suffisamment de zones. Si les quotas prévus ne sont pas atteints, les Communes devront respectées de nouvelles obligations.

J. Nuaud souhaite savoir si les agriculteurs ont été consultés au sujet de la méthanisation.

D. Menguy fait savoir qu'il n'y a pas eu d'ouverture du débat sur cette question. Mais comme indiqué précédemment, cela ne fera pas obstruction à de futurs projets.

À l'unanimité, l'assemblée approuve le bilan de la concertation et arrête les propositions de zones d'accélération définies dans le dossier.

3 - QUESTIONS DIVERSES.

↳ Présentation de l'animation « les Olympiades inter-quartiers »

B. Marionneau indique que la Commission sport propose de remettre au gout du jour les olympiades de quartier en cette année olympique, et plus précisément le 7 juillet. Il propose aux élus de distribuer autour de chez eux des flyers dans le but de la constitution d'équipes de quartier pour participer à des jeux plutôt ludiques. L'ensemble du site des Richardières est réservé à cette fin. Des animations sont d'autres part prévues (bar, restauration...). L'important aujourd'hui est de connaître le nombre de participants et d'équipes.

L'objectif de cette animation est de permettre aux habitants de se retrouver tous ensemble autour d'un moment festif. Une coupe sera offerte aux vainqueurs. Elle sera ensuite remise en jeu chaque année pour encren cette récréation du lien entre les habitants.

Les équipes devront être constituées de 7 personnes âgés de 7 ans au minimum. Elles pourront être créées ou recrées sur place afin d'associer des enfants. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 10 juin prochain.

Pour permettre la bonne organisation de cette manifestation, la participation d'une dizaine d'élus est attendue.

↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

1. *Marchés signés.*

- Acquisition de 2 plaques de cuisson pour la salle municipale : 49,49 € T.T.C. (Rexel),
- sablage et schoopage d'un tube de la future barre de sécurisation du portail du centre technique : 293,28 € T.T.C. (Métallisation de la Maine),
- remplacement d'une grille du trottoir devant la mairie (travaux ada'p) : 1 020 € T.T.C. (Baudry T.P.),
- dégazage d'une cuve à fioul du centre technique avant évacuation par la société Foucault : 1 035,80 € T.T.C. (Dubillot Environnement),

- complément de clôture pour la cour de la Maison des enfants : 5 285,28 € T.T.C. (Avril en Maine),
 - location d'un préparateur de sol pour engazonnement de différentes zones, en régie, suite à travaux (parc du Plessis...) : 699,84 € T.T.C. (Atlantic'Loc),
 - location d'une engazonneuse : 466,56 € T.T.C. (Atlantic'Loc),
 - dépose et repose de bordure rue des Charrons suite à sinistre (dossier assurance en cours) : 2 988,00 € T.T.C. (Baudry T.P.),
 - fourniture et pose de potelets bois rue des Charrons et de la Tourmaline : 2 142 € T.T.C. (Esvia),
 - mission complémentaire « PS » du contrôle technique pour les cellules commerciales : 960 € T.T.C. (Dekra),
 - acquisition d'un pack de deux téléphones sans fil pour le bureau de direction de l'école Gustave-Roch : 95,94 € T.T.C. (Lorecom),
 - acquisition de fournitures pour l'accueil périscolaire : 164,24 € T.T.C. (Verrier Majuscule),
 - acquisition d'un babyfoot en béton et d'un portique avec balançoires pour le parc du Plessis : 9 846,01 € T.T.C. (Proludic),
 - animation et sonorisation des Olympiades de quartiers : 700 € net (Phil Animation),
 - sécurisation du festival de cinéma d'été : 1 230 € T.T.C. (Ataraxy),
 - sécurisation du marché de Noël : 1 931,10 € T.T.C. (Ataraxy),
 - impression de 100 exemplaires complémentaires du bulletin municipal : 391,20 € T.T.C. (Offset 5),
 - assurance dommages - ouvrage des cellules commerciales et de la boucherie : 11 458 € T.T.C. (M.M.A.),
 - remplacement de 2 P.C. portables et de deux unités centrales de la Maison des enfants : 5 157 € T.T.C. (APSSI Group),
 - éclairage du futur passage piéton sur la R.D. 137 à hauteur de la Croix-Moutard : participation communale de 2 524,03 € T.T.C. (TE 44),
 - hydrocurage de réseaux rue de la Distillerie - travaux complémentaires aux travaux d'aménagement du chemin : 780 € T.T.C. (Baudry T.P.),
 - remise à niveau des accotements en enrobé pour améliorer l'accès aux habitations situées le long de la R.D. 137 : 7 098 € T.T.C. (Baudry T.P.),
 - travaux de finition de la cour de la Maison des enfants : 48 688,56 € T.T.C. (Girardeau T.P.),
 - remplacement des pneus arrières de la balayeuse : 660,74 € T.T.C. (Hako),
 - remplacement de la courroie de l'alternateur et nettoyage de la goulotte d'aspiration de la balayeuse : 645,11 € T.T.C. (Hako),
 - abattage d'un arbre abîmé par la tempête aux anciens ateliers rue des Coteaux et suppression d'une branche sur un cerisier : 1 272 € T.T.C. (Allo Élagage),
 - modification de l'installation de chauffage de l'église -
 - diagnostic amiante : 912 € T.T.C. (AC Environnement), y compris 15 analyses d'échantillons prélevés,
 - bureau de contrôle : 1 980 € T.T.C. (Dekra),
 - acquisition de livres pour la bibliothèque : 370,26 € T.T.C. (Librairie les Villes Invisibles).
2. Déclarations d'intention d'aliéner.

Dossier	Date de dépôt	Date de décision	Adresse du terrain	Propriétaire
24A0004	13/03/2024	25/03/2024	9 place de l'Église (habitation)	Consorts Mollé
24A0005	25/03/2024	29/03/2024	Rue de la Chapelle (jardin)	Consorts Orioux
24A0006	04/04/2024	12/04/2024	Rue de la Chapelle (terrain à bâtir)	Mme Marie Auger
24A0007	05/04/2024	12/04/2024	8 impasse des Grands-Noëls Lot 8 du lotissement de la Trelitière (terrain à bâtir)	S.A.S. Metay Promoteur Immobilier M. Alexandre Metay

M. le Maire lève la séance à 19 h 30.

Le Maire

Jean-Guy CORNU

Le Secrétaire de séance

Dominique PIRMET

ANNEXE : LES ZONES D'ACCÉLÉRATION RETENUES ET DÉLIMITÉES PAR LA COMMUNE D'AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

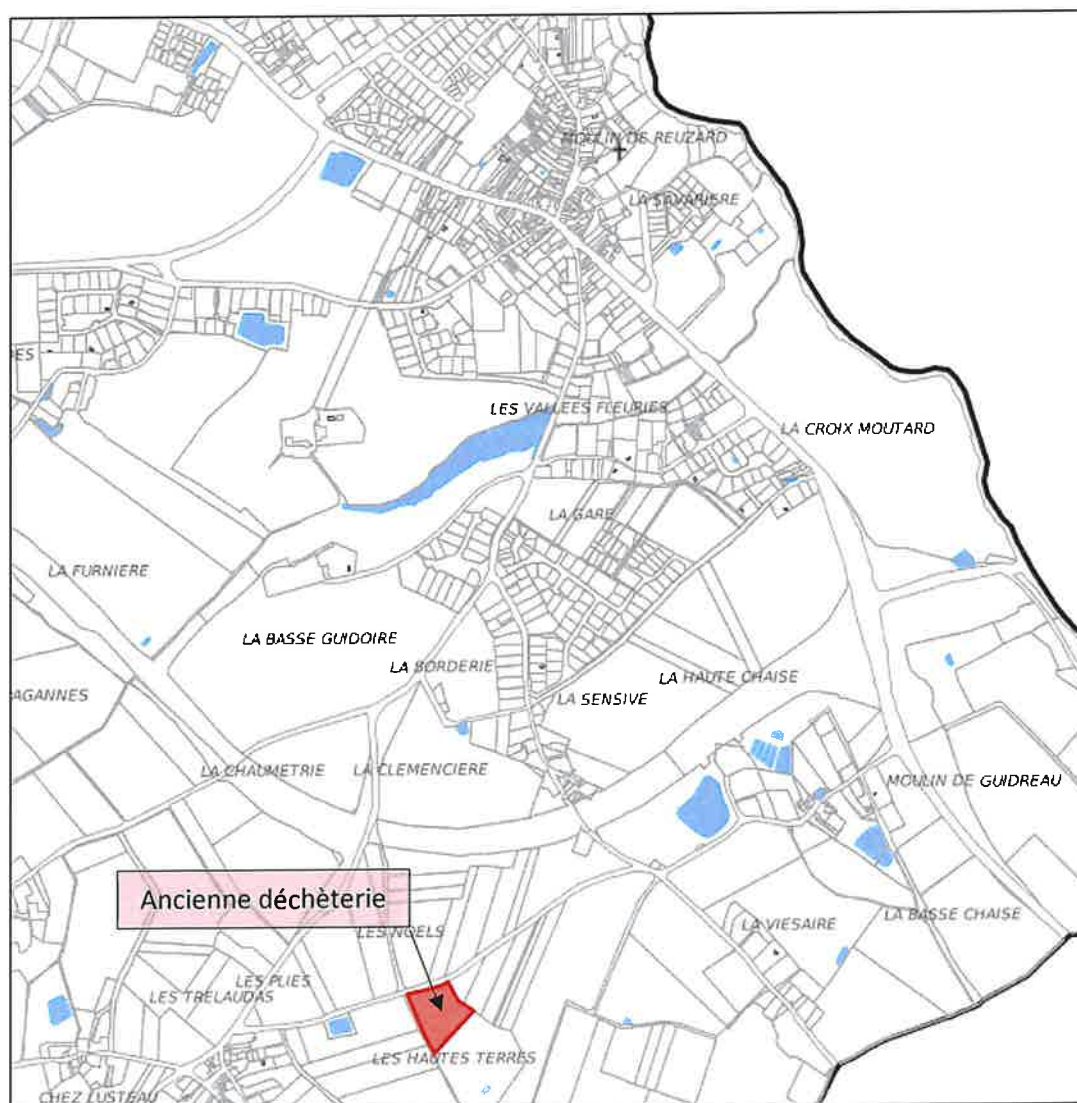
Le présent document présente les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (Z.A.E.N.R.) que la commune d'Aigrefeuille-sur-Maine propose de définir et délimiter sur son territoire à la suite des premiers arbitrages rendus et de la concertation du public.

Pour chaque type d'E.N.R. présenté, une cartographie est associée.

1. LE PHOTOVOLTAÏQUE

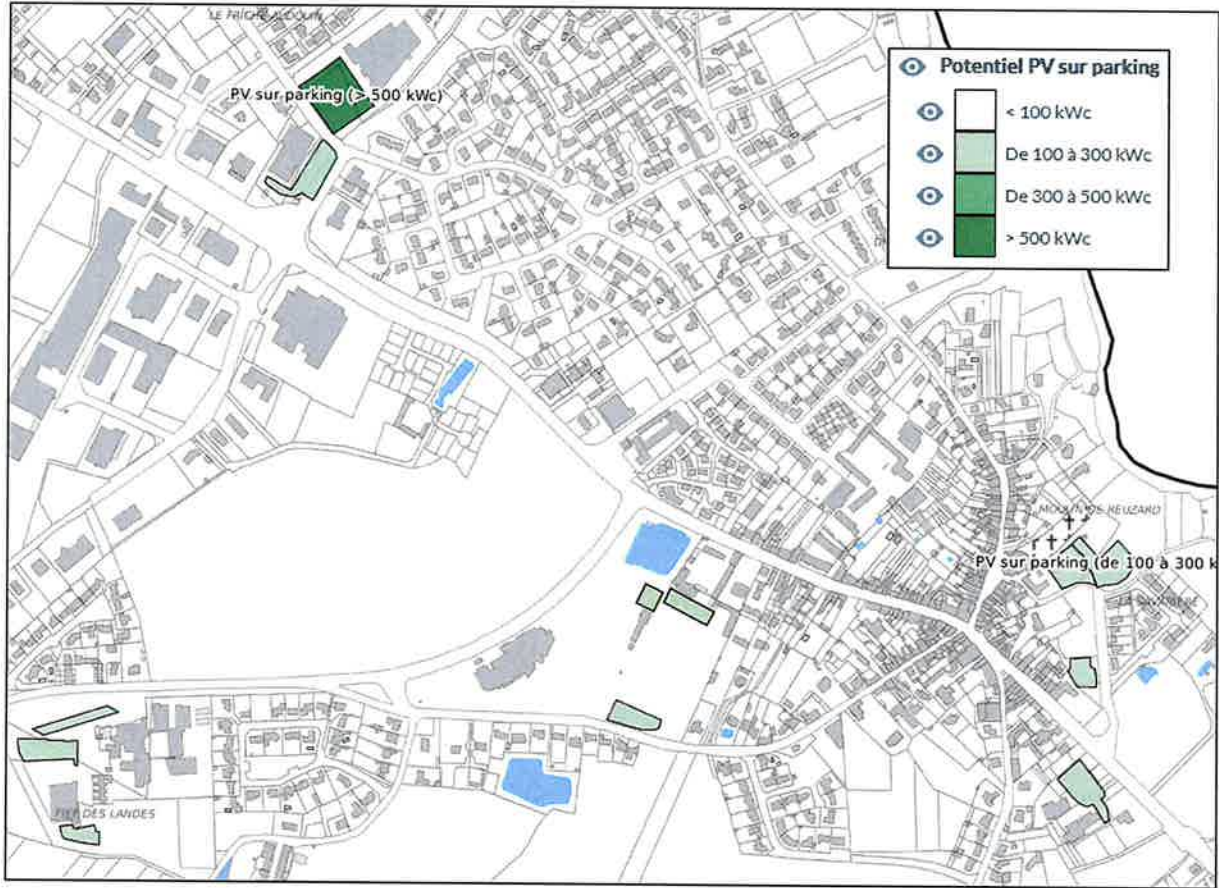
1.1 Zone d'accélération pour l'installation centrales photovoltaïques au sol : Friches industrielles / Carrières / Autoroutes et routes à grande circulation

Carte Z.A.E.N.R. proposée :



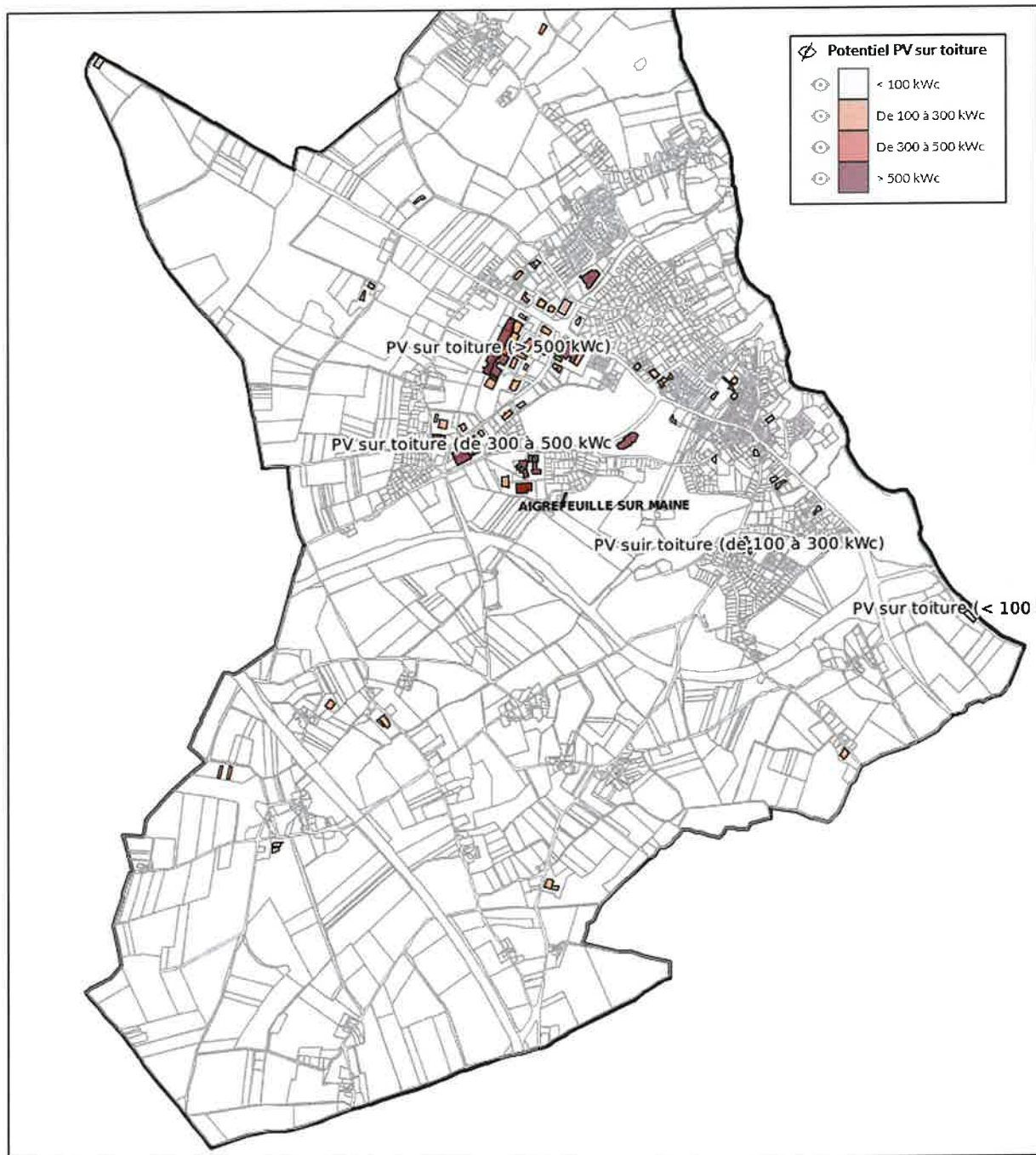
1.2 Zone d'accélération pour installation de photovoltaïques sur ombrières (parkings)

Carte Z.A.E.N.R. proposée :

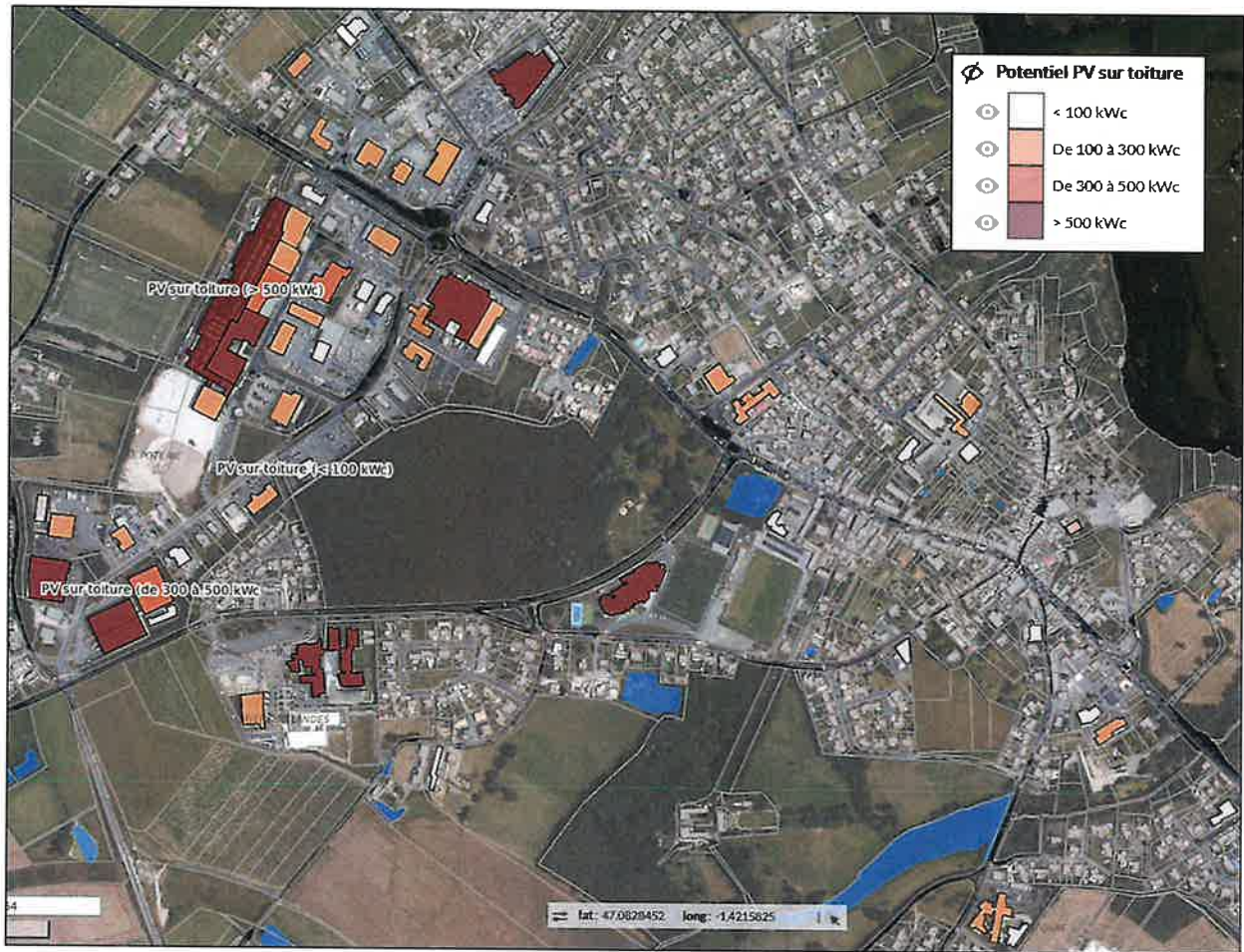


1.3 Zone d'accélération pour installation de photovoltaïques sur toitures

Carte Z.A.E.N.R. proposée :



Zoom sur la partie centre-bourg



1.4 Zone d'accélération pour installation de type agrivoltaïsme

Carte Z.A.E.N.R. proposée sous réserve d'obligation de délimitation d'une Z.A.E.N.R. agrivoltaïsme :



2. ZONE D'ACCÉLÉRATION POUR INSTALLATION DE TYPE ÉOLIEN TERRESTRE

La Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine n'a pas souhaité définir de zone d'accélération pour ce type d'installation.

1. ZONE D'ACCÉLÉRATION POUR INSTALLATION DE TYPE MÉTHANISATION

La Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine n'a pas souhaité définir de zone d'accélération pour ce type d'installation.

2. ZONE D'ACCÉLÉRATION POUR INSTALLATION DE TYPE GÉOTHERMIE

La Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine n'a pas souhaité définir de zone d'accélération pour ce type d'installation.

3. ZONE D'ACCÉLÉRATION POUR INSTALLATION DE TYPE RÉSEAUX DE CHALEUR ET FROID

La Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine n'a pas souhaité définir de zone d'accélération pour ce type d'installation.